

## STRUCTURES DE STAGE :

Le stage pratique se déroulera dans une structure organisatrice d'ACM déclarée auprès de la DDCSPP (accueil de loisirs ou séjour de vacances)

## CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE RECEVABILITÉ

- Avoir plus de 18 ans
- Etre titulaire d'un BPJEPS (exceptée la spécialité Loisirs Tous Publics) ou d'un DEJEPS
- Etre en cours de formation pour un BPJEPS (exceptée la spécialité Loisirs Tous Publics) ou d'un DEJEPS
- Etre titulaire du PSC1 ou AFPS
- Justifier d'une expérience de 28 jours d'animation en accueil collectif de mineurs attestée

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le dossier est à retirer à SGI ou à télécharger sur notre site Internet <http://www.sgi-tarn.com> et à retourner au plus tard le :

**15 FEVRIER 2021**

**ADMISSION** : sur dossier complet par ordre d'arrivée



### Centre de Formation aux Métiers de l'Animation et du Sport

82 rue Maroulet  
81100 CASTRES

☎ : 05.63.59.83.01

e-m@il : [contact@sgi-tarn.com](mailto:contact@sgi-tarn.com)  
<http://www.sgi-tarn.com>



### CC DACM 2021 (Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs)

### Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Habilitation du Ministère de la Jeunesse et des Sports

### FORMATION DIPLOMANTE

#### Dates :

- **positionnement** : le 15 mars 2021
- **formation en centre** : 16, 17, 18 et 19 mars 2021  
25, 26, 27, 28 et 31 mai 2021  
2 septembre 2021
- **certification** : le 17 septembre 2021

Lieu : CASTRES

## La Formation vise à permettre aux titulaires du BPJEPS ou du DEJEPS d'assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs

Les objectifs de la formation sont

- de situer l'action éducative du directeur dans le contexte de la protection des mineurs et dans un contexte politique et social propre aux vacances, aux loisirs et à l'éducation populaire ;
- de clarifier ses intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs « enfance jeunesse », les communiquer et les traduire en contenu ;
- d'assurer l'écriture, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique du séjour ou lieu d'accueil ;
- de gérer une équipe pédagogique et technique de séjours de vacances ou d'accueil de loisirs, accompagner et former les animateurs ;
- de prendre en charge des publics mineurs en temps que directeur de structure ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et logistique de la structure d'accueil ;
- de gérer l'économat, la santé, l'hygiène et la sécurité d'un séjour ou accueil de mineurs ;
- de mettre en place des partenariats locaux et des relations avec les prescripteurs (parents, élus, DDCSPP, ...)

### CALENDRIER

**Inscriptions : jusqu'au 15 février 2021**

**Admission sur dossier complet par ordre d'arrivée**

**Formation :**

- **positionnement** : le 15 mars 2021

- **formation en centre** : 16, 17, 18 et 19 mars 2021  
25, 26, 27, 28 et 31 mai 2021  
2 septembre 2021

- **certification** : le 17 septembre 2021

- **formation en entreprise** : stage de 18 jours minimum en situation de directeur ou directeur adjoint d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs (à positionner entre le 4 avril et le 27 août 2021)

La formation est organisée en 5 modules :

### LES MODULES DE LA FORMATION

**MODULE 1 - ACTION EDUCATIVE ET PROJET PEDAGOGIQUE (28 h)**

**MODULE 2 - EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ROLE DE FORMATEUR (10,30 h)**

**MODULE 3 - GESTION ET PROJET DE FONCTIONNEMENT (17,30 h)**

**MODULE 4 - APPROCHE PROFESSIONNELLE ET EXPERIENCE DE DIRECTION D'UN ACM (18 jours minimum)**

**MODULE 5 - ACCOMPAGNEMENT A LA CERTIFICATION (10,30 h)**

**MODULE TRANSVERSAL (17,30 h)**

### LA FORMATION

Le parcours de formation est individualisé pour chaque stagiaire, à partir d'un positionnement à l'entrée en formation et d'un suivi personnalisé par le formateur référent et le tuteur de stage.

L'épreuve certificative est organisée à la fin de la formation.

La formation débouche, pour les titulaires d'un BPJEPS ou d'un DEJEPS, sur l'obtention du CC DACM délivré, à l'issue de la validation du CC, par le Jury Régional Occitanie.

L'équipe pédagogique est composée de formateurs professionnels, de professionnels de l'animation en exercice, d'intervenants spécialisés et des tuteurs.

Coordination de la formation : **Christophe Castanet**

**Validation :**

Certification du CC DACM : soutenance d'un compte-rendu d'expérience de direction devant une commission.

### PUBLICS

Toutes personnes titulaires d'un BPJEPS ou d'un DEJEPS, ou en cours de formation BPJEPS (exceptée la spécialité Loisirs Tous Publics) :

- ✗ Salariés (CDI ou CDD) en formation continue, CIF-CDI, CIF-CDD, CPF, ...
- ✗ Demandeurs d'emploi.
- ✗ Inscrits à titre individuel.

### CONTENUS

- Le contexte (social, éducatif, ...) des ACM
- Le rôle et les missions du directeur
- L'élaboration et la conduite de projet pédagogique
- Le cadre réglementaire d'un ACM
- Recrutement, encadrement, animation et coordination d'équipe
- Accompagnement et formation des membres de l'équipe
- La santé, l'hygiène, l'alimentation, la vie quotidienne en ACM
- La logistique, l'économat, l'intendance
- La gestion administrative et financière d'un ACM

### DURÉE

84 heures en centre de formation  
Et un stage pratique en entreprise  
de 18 jours minimum (entre le 4 avril et le 27 août 2021)

### TARIF DE LA FORMATION : 924 €

### SUR PLACE

- Centre de formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Restauration possible sur place avec votre panier repas (salle équipée)